



ARRÊTÉ N°68/2025

Circulation Alternée par Feux tricolores Interdiction de Stationner Avenue de l'Aublette Du 26 au 28 Mai 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise BOUYGUES énergies et services en date du 15 mai 2025 de réguler la circulation et le stationnement avenue de l'Aublette pour des travaux de raccordement sur les réseaux télécom, AEP et GAZ du 26 au 28 mai 2025, la reprise des enrobés sera réalisée semaine 24 avant le 13 juin 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur les réseaux Télécom, AEP et GAZ, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit du chantier avenue de l'Aublette du 26 au 28 mai 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise BOUYGUES énergies et services.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise BOUYGUES énergies et services.

Fait à QUÉVERT, le 20/05/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 22 mai 2025